

PROCÉDURE SITUATION N° 1

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

Vous avez bénéficié d'aménagements au baccalauréat et/ou lors des concours présentés l'année précédente et vous ne souhaitez pas faire réviser vos aménagements.

Documents à téléverser dans votre dossier d'inscription :

1. La "DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES" complétée et signée par le candidat (document n°1)
2. La décision d'aménagements au baccalauréat et/ou les décisions d'aménagements des concours présentés l'année précédente
3. La "FICHE ÉTABLISSEMENT" listant les mesures mises en place lors de toutes les années CPGE, complétée et signée par l'établissement scolaire actuel et par le candidat (document n°3) si vous en avez bénéficié ; ainsi que pour les candidats libres (avec la mention « candidat libre » et la signature du candidat)

Toutes les pièces doivent être transmises au plus tard le 13 janvier 2025 17h

Il vous appartient de vous assurer que votre dossier est COMPLET et est transmis dans les DÉLAIS IMPARTIS, faute de quoi il sera REJETÉ.

Sur la base des décisions d'aménagement d'épreuves obtenues précédemment aux examens et aux concours ou sur la base de l'avis du médecin habilité, chaque concours ou banque d'épreuves, pour les épreuves écrites et/ou orales qui le concernent, fixera par décision administrative les dispositions particulières d'aménagement.

En cas de « désaccord » avec une décision d'aménagement d'épreuves, le candidat devra s'adresser au concours concerné dans un délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.

Document n° 1

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

Numéro d'inscription :

Filière :

NOM Prénom :

Autres Prénoms :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone :

Téléphone portable :

E-mail :

Etablissement fréquenté :

Demande à bénéficier d'aménagement d'épreuves, conformément aux dispositions du décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap ainsi que des articles L-112-1 à L112-5, D351-27 à D351-31 et D112-1 à R112-3 du code de l'éducation.

Description par le candidat des aménagements dont il souhaite bénéficier pour chaque type d'épreuve

Ecrit : (préciser si le besoin est pour les épreuves Littéraire et/ou scientifiques pour chaque mesure et si utilisation de l'ordinateur préciser les logiciels)

Oral (préciser si le besoin est pour la Préparation et/ou passage et/ou TP et/ ou TIPE pour chaque mesure) :

Cette description n'engage en rien les concours, seuls décisionnaires des mesures d'aménagements accordées.

**Le candidat souhaite renoncer aux aménagements suivants :
(obtenus précédemment pour le baccalauréat et/ou les concours de l'année précédente)**

A signer obligatoirement

Je m'engage à transmettre mon dossier COMPLET au plus tard le 13 janvier 2025 17h

Signature du candidat :

Document n° 3

FICHE ÉTABLISSEMENT – Aménagement d'épreuves**Renseignements administratifs****Candidat**

Numéro d'inscription :

NOM Prénom :

Établissement

Lycée :

Adresse :

Référent du lycée à contacter concernant les aménagements d'épreuves mis en place lors des deux ou trois dernières années (CPGE) pour le candidat :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Adresse Mail :

Renseignements Aménagement d'épreuves dans l'établissement

Le candidat a-t-il bénéficié d'aménagement d'épreuves lors de ses deux dernières années de scolarité ?

 Oui Non**Si non**, préciser pourquoi (pas de demande du candidat, impossibilité de l'établissement de mettre en place des aménagements...) :**Si oui**, préciser les aménagements mis en place :**Majoration de temps****Écrit**
 1/3 temps 1/4 temps 1/6 temps Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps**Préparation écrite des oraux**
 1/3 temps 1/4 temps 1/6 temps Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps**Interrogation oral**
 1/3 temps 1/4 temps 1/6 temps Récupération des temps de sorties sur un maximum d'1/3 temps**Mesures d'aménagement** Autorisation de sortie dès la première heure Utilisation d'un ordinateur (préciser s'il s'agit d'un ordinateur personnel ou non et les logiciels utilisés ainsi que les types d'épreuves) Format de sujets adapté (préciser A3, PDF) Utilisation d'un matériel adapté (particulier) :

Si oui, précisez :

 loupe, table ou chaise ergonomique, autre : Assistance d'un secrétaire, d'un AVS ou d'un AESH : ce dernier serait-il en mesure de suivre le candidat pendant son concours? Oui Non Accessibilité aux locaux (Ascenseur / RDC) Dispense d'écoute audio Autre (préciser)Nombre total de cases cochées : Autorise le référent à
communiquer les informations
ci-dessus**Signature du candidat**Signature du référent de l'établissement
(si différent du chef d'établissement)**Signature et tampon**
du Chef d'établissement